



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	5

Vote
A la majorité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 7 Juin à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 28/05/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal, ROBERT Claude à M. LONGCHAMBON Vladimir

Excusé(s) : M. ARNAUD Daniel

Absent(s) : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Les procès-verbaux des séances précédentes ont été lus et adoptés.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_05_05 – TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2025

VU :

- le Code général de la fonction publique ;
- le Code de la commande publique ;
- le Décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux ;

CONSIDERANT :

- les prévisions budgétaires ;

Exposé de M. le Maire :

M. le Maire présente les travaux envisagés et les devis réactualisés correspondants.

Il propose aux membres du conseil de réaliser les travaux concernant le chemin de la pareuche tels que présentés. Et, en ce qui concerne les travaux "divers", il suggère de ne retenir pour 2025 que les travaux "rue du volcan" s'élevant à 2 111,50 € H.T., les autres travaux situés "route du stade" pourront être envisagés lors de la fin de la refecton de la "route du stade" entre le point propre et la "rue des courcheix".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents DECIDE :

1. D'APPROUVER le programme 2025 pour les travaux de voirie comme suit :
 1. Chemin de la pareuche - reprise de voirie
 2. Chemin de la pareuche - reprise du virage du haut
 3. Divers : rue du volcan
2. RETIENT les devis proposés par la Société COUDERT, sise Vernines 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE, comme suit :
 1. "Chemin de la pareuche - reprise de voirie" pour un montant H.T. de 40 546,98 €
 2. "Chemin de la pareuche - reprise du virage du haut" pour un montant H.T. de 5 232,40 €
 3. "Rue du volcan" pour un montant H.T. de 2 111,50 €Soit un **montant total de travaux H.T. de 47 890,88 € (57 469,06 € T.T.C.)**
3. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/06/2025

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE